

ULTIMA

Innovation en laboratoire

MSDS
992-1564

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

95/155/CEE - ISO11014

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit : **PALLAS**

Fabricant ULTIMA
ZA La Suzerolle
49140 Seiches sur le Loir
Tél. (33) 2.41.18.09.88- Fax : (33) 2.41.18.09.87

2. Composition / information sur les composants :

Nom générique : plâtre
Désignation chimique : sulfate de Calcium semihydrate - colorant
Formule chimique : $\text{CaSO}_4 \frac{1}{2} \text{H}_2\text{O}$

Constituants contribuant aux dangers : Aucun

3. Identification des dangers :

Principaux dangers : Néant
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : Néant

4. Premiers secours

Indications générales : aucune mesure particulière n'est requise
Contact avec la peau : laver la peau à l'eau claire
Contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si nécessaire.
Après inhalation : veiller à l'apport d'air frais
Après ingestion : rincer la bouche et boire abondamment

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est ininflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits.

Moyen d'extinction : adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement. CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Méthodes de nettoyage : Recueillir par moyen mécanique
Précautions individuelles : Port de masque anti-poussière et lunettes
Précautions pour la protection de l'environnement : suivre les indications du paragraphe 13.

ULTIMA

Innovation en laboratoire

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

- Prévention : Eviter le contact prolongé de la poudre sèche (poussières) et hydratée avec la peau et les yeux. En cas de manipulation libérant des poussières celles-ci doivent être captées au point d'émission
- Précautions : Prévoir un système d'aspiration des poussières ainsi qu'une ventilation et un renouvellement d'air efficace dans l'atelier
- Conseil d'utilisation : Aucune exigence particulière
- Stockage :
- Mesures techniques : Bonne rotation de stock
- Conditions de stockage : Conserver à l'abri de l'eau et de la chaleur
- Matériaux d'emballage : livré en seau polypropylène étanche

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Equipement de protection : Aucune exigence particulière individuelle

Protection contre les poussières : Ne pas dépasser
10 mg/m³/8h : poussières totales inhalées
4 mg/m³/8h : poussières alvéolaires

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme : Solide
Aspect : Poudre
Couleur : blanc
Odeur : Inodore
Ph (5 % eau pure) : 7.5 - 9.5
Température spécifiques de changement d'état physique : ≥ 1200 ° C ou 2192 ° F (décomposition)
Masse volumique : ≈ 1 g/l
Solubilité à l'eau : 6.5 g/l (25°C)
Point éclair : non concerné
Caractéristiques d'explosivité : non explosif

10. Stabilité et réactivité

Produit stable ne provoquant pas de réactions dangereuses avec d'autres substances.

Produits de décomposition dangereux : Sulfure trioxide + Cao à une température au dessus de 1200° C

Conditions à éviter: garder la concentration du plâtre hydraté dans un entrepôt en-dessous de 4T/10m³ ou volume sec

Conseil d'utilisation : Assurer une ventilation adéquate

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Non toxique
par ingestion
par inhalation : Non toxique
Irritation peau ,œil, : peut causer des irritations à la peau, aux yeux et poumons des personnes sensibles
Toxicité à long terme : Néant

12. Informations écologiques

Le sulfate de calcium est légèrement soluble dans l'eau (soluble à environ 10 g de CaSO₄ par litre)

En présence de matériaux organiques et de certaines conditions anaérobic, le sulfate peut conduire à la formation de sulfure d'hydrogène. L'ion sulfate est un des anions le moins toxique (directive pour eau propre à la consommation WHO 1993)

13. Considérations relatives à l'élimination
produit recyclable

Mise du produit en centre de stockage à condition de ne pas être mélangé à des déchets organiques

Pas de rejet de produit dans les égouts pour des raisons purement mécaniques.

14. Informations relatives au transport

Non classé comme dangereux pour le transport

15. Informations réglementaires

Réglementation communautaire : néant

Elimination des emballages selon le décret 13 juillet 1994 de la loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

16. Autres informations

Cette fiche est complémentaire à la fiche technique du produit
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est voué à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.